

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du 1er trimestre 2024 Séance du 25 mars 2024 L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le 12 mars (points concernant le vote du budget) et 19 mars (points complémentaires), s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	х			Liliane BORTOLUZZI	Х		
Karine FALCONNAT	х			Isabelle RAVIER	Х		
Ludovic MONDONGOU	х			Isabelle PACHECO	Х		
Fabienne DREME	х			Jérôme CHAMOSSET	Х		
Guy PONTAROLLO	х		149 1117	Nathalie DAVIET	Х		
Carole BERNIGAUD	х			Guillemette RIVOIRE		Х	
Eric FRULLINO	х		1.	Vanessa LEBAILLY		Х	1
Yolande BAUDIN	х			Grégoire BALLANSAT		х	Ludovic MONDONGOU
Philippe LANGANNE	х			Luc DUBOIS	Х		
Gérard FLUTTAZ		х	Christine PEPIN	Jean-Marc STEDILE	Х		F10/17
Jean-Claude PERCEVAL	х			Sophie FORNUTO		х	Luc DUBOIS
Christine PEPIN	Х			Séverine CARTIER	Х		
Alain GIMENEZ	Х			Corinne BRUCHE	Х		
Roger DALLEVET	Х			David DEVULDER		х	Jean-Marc STEDILE
Pierre AGERON	Х						

Délibération N°2024-17 AFFAIRES BUDGETAIRES – COMPTE DE GESTION 2023	

VU le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

VU le compte de gestion présenté par le comptable public de la collectivité,

ENTENDU l'exposé de Mme l'Adjointe au maire, déléguée aux finances, selon leguel :

Le compte de gestion répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune

Il comporte:

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier
- le bilan comptable de la collectivité qui décrit l'actif et le passif de celle-ci

Le compte de gestion retrace en dépenses et en recettes l'ensemble des opérations budgétaires et nonbudgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public.

Du point de vue des opérations strictement budgétaires, le compte de gestion reprend le résultat des exercices précédents et intègre tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice.

Les résultats du compte de gestion sont conformes aux résultats du compte administratif de l'exercice 2023.

Mairie de Sillingy





REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

AFFAIRES BUDGETAIRES - COMPTE DE GESTION 2023 Délibération N°2024-1等

- Il est proposé au Conseil municipal :
 - De dire que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable public n'appelle ni observation, ni réserve

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin : Public	Nombre de votants	27	Majorité absolue	14
POUR(S)	CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
27	0	0		

ADOPTE cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Yvan SONNERAT. Le secrétaire de séance, Philippe LANGANNE.

Délibération exécutoire compte tenu :

28/03/2024 De sa transmission en Préfecture le :

De sa mise en ligne le :

28/03/2024



www.sillingy.fr